

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

SESSION 3

QUE FAIRE CONCRETEMENT ?

Les acteurs institutionnels locaux

Elodie RENOULT,
DREAL Nord – Pas de Calais

et Bertrand LAFOLIE,
Région Nord Pas de Calais

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

LES ESPECES INVASIVES : UNE MENACE POUR LA BIODIVERSITE ?

Acteurs de connaissance et financement



LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

ACTEURS DE CONNAISSANCE ET FINANCEMENT

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste
Gestionnaires d'espaces naturels
Programme Opérationnel FEDER et appel à projet
zone humide

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

CSRPN : cadrage réglementaire

✦ Code de l'Environnement : partie législative

- Art. L 411-5 CE : Institue un CSRPN dans chaque région
- Spécialistes désignés *intuitu personae* par le préfet de région
- Toutes disciplines des sciences de la vie et de la terre – milieux terrestres, fluviaux, marins
- Saisi par le préfet de région ou le président du conseil régional
- Président élu en son sein

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

CSRPN : cadrage réglementaire

† Code de l'Environnement : partie réglementaire

Art. R 411-22 et suivants :

- 25 membres maximum, mandats de 5 ans renouvelable
- Avis sur :
 - Valeur scientifique des inventaires
 - Listes régionales d'espèces protégées
 - Délivrance de dérogation portant sur les espèces protégées
 - Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de ses habitats
 - Réseau Natura 2000

Art. R 411-24

Se réunit sur initiative du préfet de région, du président du conseil régional, du président du CSRPN sur demande d'au moins la moitié de ses membres.

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

CSRPN : cadrage réglementaire

† Circulaire du 20 août 2004

- Rôle du CSRPN : avis consultatif, vocation purement scientifique
- Précise le champ de compétence du CSRPN
- classement en RNR
- compétence scientifique large dans le cadre des politiques territoriales (Trame Verte et Bleue ...)
- l'inventaire et connaissance du patrimoine naturel (ZNIEFF et autres inventaires des habitats et sp)
- espèces protégées (listes régionales, dérogation)
- Natura 2000 (périmètre, DOCOB)
- liste non limitative selon l'actualité (stratégie nationale de création des aires protégées, stratégie de lutte contre les EEE ...)

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

CSRPN : renouvellement quinquennal

✚ Arrêté préfectoral de juin 2010 :

renouvellement du CSRPN :

- Liste d'experts :
- proposée par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- validée par le président du conseil régional (21 mai 2010) et le directeur du service patrimoine naturel du MNHN (2 juin 2010)
- Désigne 25 membres

SINP et RAIN

† Le Système d'Information Nature et Paysage (SINP)

Le droit d'accès à l'information : mise en œuvre de la convention d'Aarhus
Circulaire 11 juin 2007 : Publication et mise en œuvre du protocole du SINP

† Le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN)

Objectif : améliorer la qualité et la mise à disposition de l'information naturaliste publique pour permettre une meilleure prise en compte des données dans les projets d'aménagement

Qualité de l'information:

- harmonisation des méthodes d'inventaire
- améliorer le circuit de la validation des données

Accès aux données

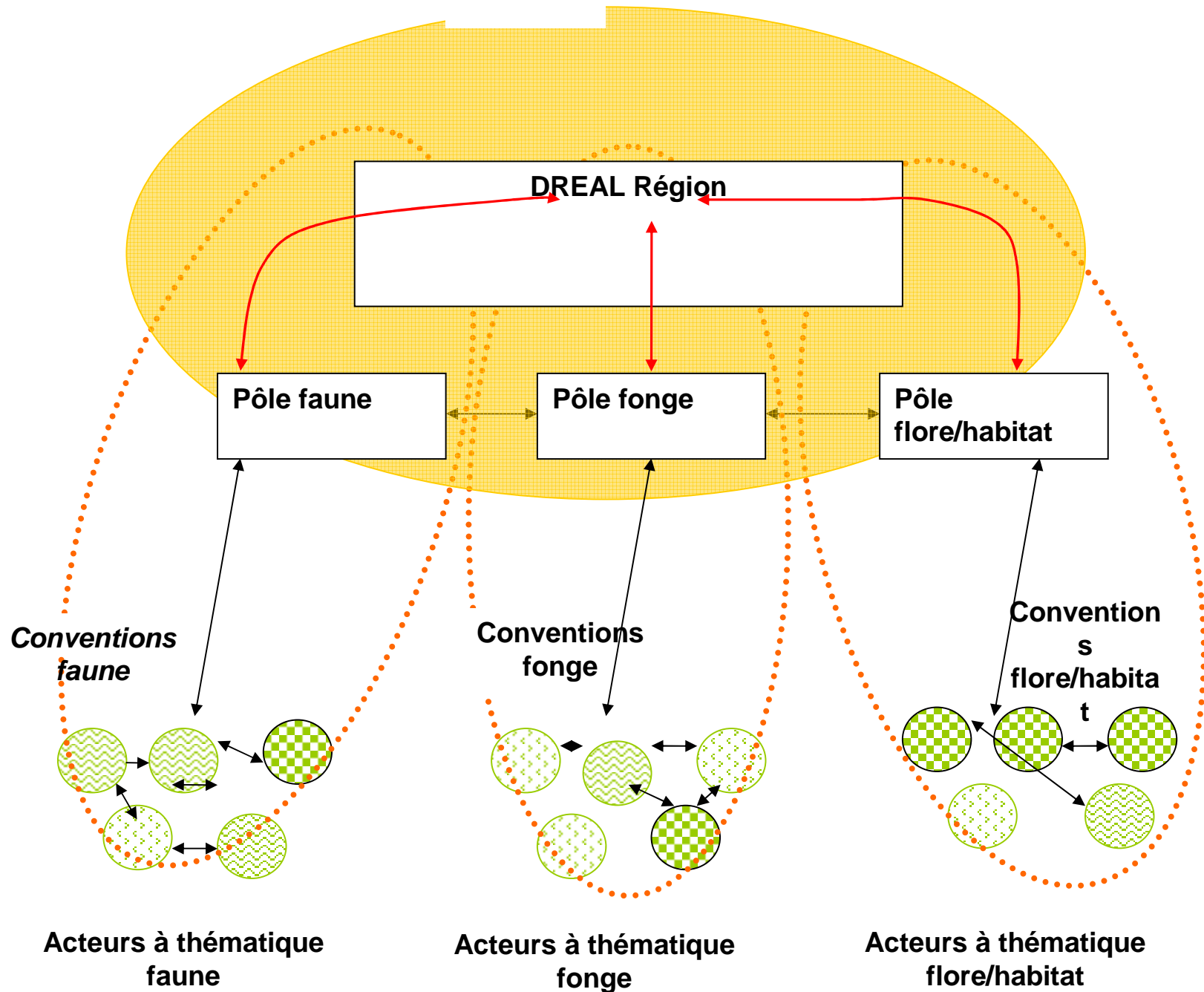
- Établir des règles de diffusion de l'information
- Faciliter l'accès à l'information

RAIN

*Pilotage,
animation*

Pôles

*Acteurs du
réseau
subsidaire*



LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

RAIN

✚ Où trouver l'information ?

Un formulaire de demande de données à adresser à chacun des 3 pôles en fonction des besoins et des projets

⇒ **à télécharger sur site internet DREAL :**

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Reseau-d-Acteurs-de-l-Information>

✚ Comment apporter sa contribution au réseau ?

Attente vis-à-vis des producteurs de données faune/flore/habitats (y compris données produites dans le cadre d'études d'impact par exemple): contribuer à l'enrichissement du réseau et valoriser leurs données en les partageant (via conventions d'échange de données garantissant les droits des différentes parties)

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

Les gestionnaires d'espaces naturels

Niveau de connaissance renforcé pour certains espaces naturels (dans le cas particulier où le projet serait situé dans ou à proximité de l'un de ces espaces) :

- sites Natura 2000 : document d'objectif (inventaire des habitats et espèces d'intérêt communautaire)
- Parc naturel régional : études locales
- Parc naturel marin des 3 estuaires (AAMP)
- RNN, RNR
- ENS

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

Programme opérationnel FEDER 2007-2013

2007-2013 : 700 953 570 €

- Axe 1 : Recherche et développement, innovation, politique de l'entreprise (266,7 M€)
- **Axe 2 : Environnement, pratiques durables et prévention des risques (148 M€)**
- Axe 3 : Accessibilité (159 M€)
 - Sous-axe 1 : Transports
 - Sous-axe 2 : Société de l'information
- Axe 4 : Volet territorial (117,05M€)

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

Axe II - Environnement, pratiques durables et prévention des risques

2007-2013 : 148 000 000 € courants (21% du FEDER)

1 : Favoriser la biodiversité et la ressource en eau

2 : Favoriser l'excellence environnementale dans les actions des institutions publiques (collectivités, associations,...)

3 : Favoriser l'excellence environnementale dans les actions des entreprises

4 : Favoriser les transports publics propres et durables en particulier dans les zones urbaines

5 : Gestion coordonnée des risques naturels et technologiques

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

Priorité 1 : Préserver la biodiversité et la ressource en eau

Objectifs : Maintenir la biodiversité et développer une infrastructure régionale biodiversitaire terrestre et aquatique ; maîtriser les consommations d'eau via la préservation des milieux.

• **Types d'actions éligibles**

- étude contribuant à la connaissance scientifique de la faune et la flore.
- Restauration des milieux naturels (zones humides/corridors biologiques boisés/ cours d'eau).
- Information et sensibilisation aux enjeux relatifs à l'eau et à la biodiversité.

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

Deux appels à projet

- Zones humides (AAP État/Région validé au comité de suivi pluri fonds européens du 2 juillet 2008)
- Corridors biologiques boisés (AAP État/Région interne)

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

Critère de sélection

La cohérence du projet par l'analyse de sa contribution aux stratégies régionales de restauration des infrastructures biodiversitaires ;

La qualité du diagnostic écologique et des travaux entrepris ;

La mise en œuvre d'un protocole d'évaluation et de suivi des actions, initié dès le diagnostic écologique initial en lien avec le réseau des acteurs de l'information naturaliste (RAIN) ;

La pérennité du projet.

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES

Contacts en DREAL

Division Protection de la nature, des paysages et
de la biodiversité : Elodie Renoult

EEE : Lucile Gamant

RAIN et CSRPN : Hélène Perier

FEDER : Stéphane Andréani